

L'union douanière

Communauté et dans certaines universités d'autres pays. Chaque enfant étudie sa langue maternelle et une seconde langue de la Communauté. D'autre part, les conceptions nationales tendancieuses ont été éliminées de disciplines telles que l'histoire.

Aucune décision n'a encore été prise quant au siège définitif de la Communauté. Le centre administratif de la Commission se trouve à Bruxelles, mais son office statistique, ses services financiers, son service de vente des publications et la Cour de justice se trouvent à Luxembourg. Le Conseil des ministres se réunit tantôt à Bruxelles, tantôt à Luxembourg (en avril, juin et octobre). Son secrétariat est à Bruxelles. Le Parlement européen se réunit à Strasbourg (France) et à Luxembourg, siège de son secrétariat. Le Comité économique et social, quant à lui, se réunit à Bruxelles.

Impressionnés par la prospérité des États-Unis, les Européens, à commencer par Alexis de Tocqueville, ont, en partie, attribué celle-ci à la dimension du marché intérieur et au libre-échange entre les États. Aussi le vaste marché des États-Unis a-t-il servi de modèle à l'élément le plus caractéristique de la Communauté, l'union douanière pour les produits industriels. La politique agricole commune couvre les échanges de produits agricoles. L'union douanière implique:

- l'élimination des droits de douane et des autres entraves à la libre circulation des produits entre les pays membres;
- le remplacement des tarifs nationaux par un tarif douanier commun pour les importations en provenance des pays tiers et la mise en place d'une politique commerciale commune à leur égard;
- l'harmonisation des règlements douaniers et de leurs modalités d'application, afin que les droits de douane soient calculés de la même façon.

DROITS DE DOUANE ET CONTINGENTS

Les membres originaires de la Communauté ont supprimé, le 31 décembre 1961, les dernières restrictions quantitatives aux échanges au sein de celle-ci. L'instauration du tarif douanier commun pour les importations en provenance des pays tiers s'est déroulée en trois étapes et s'est terminée le 1^{er} juillet 1968.

Dans les échanges internationaux, la Communauté est devenue un partenaire unique. Elle négocie collectivement les accords du G.A.T.T. et a signé des accords d'échanges ou d'association avec plus de 70 pays (voir *La Communauté dans le monde*, page 32).

Lors des négociations Dillon et Kennedy intervenues dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) on a abaissé le tarif de la Communauté et, depuis la dernière réduction des négociations Kennedy, le 1^{er} janvier 1972, ce tarif douanier commun est l'un des plus bas du monde. Le taux des droits de douane de la Communauté sur les produits industriels s'élève en moyenne à 7%, pourcentage analogue à la moyenne du Canada: 13.1% seulement des postes tarifaires relatifs aux biens industriels dépassent un taux de 10%; et 2.4% seulement, un taux de 15% alors que, au Canada, 30% des postes dépassent 10%, et 5% dépassent 20%.

La Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark sont progressivement intégrés dans l'union douanière de la Communauté. Les droits de douane sur les biens industriels entre les nouveaux et les anciens États membres seront supprimés en cinq étapes correspondant à des tranches de 20% chacune. La première réduction a eu lieu le 1^{er} avril 1973, la dernière est prévue pour le 1^{er} juillet 1977.

Les contingents à l'importation et à l'exportation pour les échanges entre les Neuf (à l'exclusion de quelques produits «sensibles») ont été supprimés le 1^{er} janvier 1973. Les mesures équivalant à des restrictions quantitatives aux échanges ont été éliminées à partir du 1^{er} janvier 1975. L'alignement des produits agricoles, prévu en six étapes, devrait se terminer le 31 décembre 1977.

Les nouveaux membres adopteront, en quatre étapes, le tarif extérieur commun. Ils ont procédé, le 1^{er} janvier 1974, à un